

15



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 18 décembre 2008

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 18 décembre 2008

13 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre le maire de Kedgwick, Jean Paul Savoie, qui, de 1987 à 1999, a été député libéral provincial de Restigouche-Ouest et qui a exercé les fonctions de ministre. M. Volpé se joint au premier ministre à cet égard.

M. Urquhart accueille à la Chambre l'hon. Keith Ashfield, député progressiste-conservateur provincial de New Maryland de 1999 à 2006 et de New Maryland—Sunbury-Ouest de 2006 à 2008, de même que ministre provincial, qui est maintenant député fédéral de Fredericton et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel de soutien au service du Havre communautaire, qui exhortent le gouvernement à travailler de concert avec la New Brunswick Home Support Association afin d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les salaires et les indemnités de déplacement. (Pétition 22.)

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives relativement à l'exploration d'uranium afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 23.)

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick : Rapport du commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale ;

Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick : Rapport du commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale : Addenda.

L'hon. M. Haché dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Soyez informé : L'utilisation des pesticides dans l'entretien des pelouses et l'aménagement paysager : Sommaire de la consultation publique.*

M^{me} Blaney donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 25 décembre 2008, appuyée par M. Williams, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, sous toutes

ses formes, que détient le gouvernement relativement à la publicité achetée pour faire la promotion du ministère de la Santé et des services qu'il assure ou pour mettre en valeur le ministre titulaire, du 1^{er} mars 2008 au 18 décembre 2008.

M. Williams donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 25 décembre 2008, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement relativement à l'équipement visé par un contrat, loué ou pris à bail par le ministère des Transports — par district et par garage ou centre d'entretien du ministère des Transports et qu'il ait ou non fait l'objet d'un appel d'offres —, la liste des noms des entrepreneurs ou des particuliers, la quantité et la valeur de chaque contrat et la description des services fournis, depuis le 3 octobre 2006.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative a renvoyé l'objet du projet de loi 28, *Loi sur la prescription*, au Comité permanent de modification des lois;

attendu que, en application de l'article 39 du Règlement, le ministre de la Justice et de la Consommation et procureur général a l'intention de déposer au bureau du greffier de la Chambre un commentaire sur le projet de loi 28;

attendu que l'intention du gouvernement est que le Comité permanent de modification des lois étudie le commentaire;

qu'il soit à ces causes résolu que, après son dépôt, le commentaire en question soit réputé avoir été soumis à l'étude du Comité permanent de modification des lois. (Motion 34.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur la motion 21 proposée par M^{me} Dubé, appuyée par M. Alward, dont voici le texte :

attendu que les entreprises du Nouveau-Brunswick subissent des contraintes financières croissantes dans le contexte de la crise économique actuelle;

attendu qu'il incombe au gouvernement de trouver des moyens pour que les entreprises du Nouveau-Brunswick soient en mesure de réussir;

attendu que le processus actuel veut que les entreprises remettent leur impôt foncier en un versement unique;

attendu que, dans de nombreux cas, ce processus a une incidence importante sur les flux de trésorerie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de permettre aux entreprises du Nouveau-Brunswick de remettre leur impôt foncier en mensualités égales.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Lamrock, appuyé par l'hon. M. Jamieson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 21 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le quatrième paragraphe du préambule, du passage suivant :

« attendu que le gouvernement permet actuellement le paiement de l'impôt foncier par versements ; »

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « gouvernement », du texte suivant :

« d'inciter les entreprises à considérer les options de paiement de l'impôt foncier qui s'offrent à elles face aux contraintes en matière de liquidités. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président suppléant de la Chambre met en discussion la motion 21 amendée, dont voici le texte :

attendu que les entreprises du Nouveau-Brunswick subissent des contraintes financières croissantes dans le contexte de la crise économique actuelle ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de trouver des moyens pour que les entreprises du Nouveau-Brunswick soient en mesure de réussir ;

attendu que le processus actuel veut que les entreprises remettent leur impôt foncier en un versement unique ;

attendu que, dans de nombreux cas, ce processus a une incidence importante sur les flux de trésorerie ;

attendu que le gouvernement permet actuellement le paiement de l'impôt foncier par versements ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'inciter les entreprises à considérer les options de paiement de l'impôt foncier qui s'offrent à elles face aux contraintes en matière de liquidités.

La motion 21 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 26 et sur autorisation de la Chambre, M. MacDonald, appuyé par M. Northrup, propose la version corrigée de la motion, dont le texte suit :

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick est en proie à des changements et à des difficultés sans précédent;

attendu que de telles difficultés se font sentir par des milliers de gens du Nouveau-Brunswick, y compris les 40 000 familles propriétaires de terrains boisés;

attendu que les sept offices régionaux de commercialisation des terrains boisés et la Fédération des propriétaires des lots boisés subissent aussi les contrecoups de la crise économique avec laquelle l'industrie est aux prises;

attendu que les huit organismes mentionnés fournissent un soutien et des services considérables à l'industrie, notamment la sylviculture, la certification, l'information et la formation, l'expansion des marchés, l'aménagement forestier, la gestion de programmes gouvernementaux, les produits forestiers non ligneux, les droits des propriétaires de terrains boisés et les demandes quotidiennes de renseignements;

attendu que, en 2007, le Groupe de travail sur l'autosuffisance a recommandé que le gouvernement appuie « les offices de commercialisation des lots boisés privés en affermissant leur rôle relativement à la sylviculture, à la certification, à la formation et au développement du marché » et qu'il soit donné suite à la recommandation d'ici une année;

attendu que, en janvier 2008, le gouvernement du Canada a versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick 30 millions de dollars au titre de la Fiducie pour le développement communautaire;

attendu que la province et l'industrie forestière seraient avantagées si elles avaient des offices de commercialisation des terrains boisés privés solides et une fédération solide;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager l'opportunité d'établir comme source de financement durable, à l'intention de la Fédération des propriétaires des lots boisés, un partage à raison de 1 ¢ l'acre des recettes fiscales provenant

de l'ensemble des terrains boisés privés et, à l'intention des offices régionaux de commercialisation, un partage fiscal identique

et que le partage fiscal, s'il est mis en oeuvre, demeure en vigueur pendant une période de trois années.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 25 (16 décembre 2008) ;
rapport annuel du ministère de l'Éducation

postsecondaire, de la Formation
et du Travail pour 2007-2008 (16 décembre 2008) ;

Rapport du directeur général des élections :

Élection partielle : New Maryland – Sunbury-Ouest,
Le 3 novembre 2008 (17 décembre 2008).